



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/271

S/22740

26 juin 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Point 24 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 26 juin 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le texte du communiqué final de la réunion du Conseil national suprême du Cambodge qui s'est tenue à Pattaya (Thaïlande) du 24 au 26 juin 1991 (voir annexe).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 24 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) SISOWATH Sirirath

\* A/46/50.

ANNEXE

Communiqué final de la réunion du Conseil national suprême  
du Cambodge à Pattaya (Thaïlande)

- 24-26 juin 1991 -

I. Le Conseil national suprême (CNS) du Cambodge s'est réuni à Pattaya (Thaïlande) du 24 au 26 juin 1991 sous la très haute présidence de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, avec la participation des représentants des deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge et du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, et est parvenu à l'unanimité à des accords sur les points suivants, comme indiqué dans ses communiqués successifs déjà publiés :

1. Confier à S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk la tâche de convoquer le CNS du Cambodge et de présider ses futures réunions.
2. Adopter le drapeau et l'hymne du CNS du Cambodge, comme indiqué dans la proposition de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk en date du 22 juin 1991. Les drapeaux et les hymnes des différentes parties sont maintenus jusqu'à la tenue des élections générales.
3. Mettre en oeuvre un cessez-le-feu illimité et s'engager à ne plus recevoir d'aide militaire étrangère à compter du 24 juin 1991. Les modalités du contrôle de l'ONU seront examinées au cours de réunions futures du CNS.
4. Envoyer une délégation du CNS, dirigée par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.
5. Prier S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk d'écrire au nom du CNS :
  - a) Au Secrétaire général de l'ONU pour demander l'inscription des monuments d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco;
  - b) A l'Agent exécutif du Comité du Mékong pour demander que le Cambodge recouvre sa qualité de membre du Comité du Mékong;
  - c) A la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour qu'une délégation du CNS participe à la prochaine réunion de la Banque mondiale et du FMI à Bangkok (Thaïlande);
  - d) Au Secrétaire général de l'ONU pour demander qu'une assistance de caractère humanitaire et en matière de formation professionnelle soit donnée aux Cambodgiens.

6. Créer un secrétariat du CNS.
7. Etablir le siège du CNS à Phnom Penh, les installations et garanties suivantes étant prévues :
  - Les membres de chaque partie siégeant au CNS ont leur propre résidence protégée par les forces de cette partie. Lesdites forces assurent la sécurité dans l'enceinte de la résidence tandis que les forces de la partie hôte assurent la sécurité à l'extérieur;
  - Les représentants des deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge ont leurs missions permanentes accréditées auprès du CNS;
  - Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, ou son représentant, a sa propre mission permanente auprès du CNS;
  - Les représentants des pays participant à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge ou les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que ceux des pays membres de l'ANASE ont leurs missions permanentes accréditées auprès du CNS.
8. En attendant l'établissement du siège du CNS à Phnom Penh, tenir la prochaine réunion du CNS à l'ancienne Ambassade du Cambodge à Bangkok (Thaïlande).
9. Prier S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk d'informer par écrit le Secrétaire général de l'ONU du drapeau et de l'hymne du CNS du Cambodge.
10. Créer des groupes de travail chargés d'étudier les points suivants :
  - Règlement intérieur du CNS;
  - Lois électorales;
  - Principes de la nouvelle Constitution du Cambodge.

II. Ces résultats de la plus haute importance n'auraient pu être obtenus sans la sagesse, le tact et l'influence morale dont S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk a de nouveau si brillamment fait preuve au cours des délibérations du CNS ni sans son plan de paix du 22 juin 1991. Ce fait confirme clairement et indéniablement l'existence d'un esprit de réconciliation nationale entre tous les Cambodgiens dans le cadre d'un Cambodge indépendant, neutre et souverain.

III. Les questions en suspens seront examinées au cours des prochaines réunions du CNS.

IV. Le CNS tient à saisir cette heureuse occasion pour exprimer sa plus profonde gratitude à Leurs Majestés le Roi et la Reine du Royaume de Thaïlande, à S. E. M. Anand Panyarachun, Premier Ministre du Gouvernement royal thaï et à tous les autres responsables thaï dont l'aide et l'hospitalité généreuses ont permis le succès de cette réunion. La nation et le peuple cambodgiens doivent beaucoup au Royaume de Thaïlande pour sa générosité, sa compassion et les efforts considérables qu'il a déployés au service de la cause nationale cambodgienne.

V. Le CNS exprime également sa gratitude à tous les pays et à tous les gouvernements amis du monde entier qui ont inlassablement contribué à la recherche d'une solution au conflit cambodgien pendant les 12 dernières années. Les résultats obtenus à cette réunion du CNS ne peuvent être dissociés de leurs longs et constants efforts.

Le CNS tient aussi à exprimer sa reconnaissance aux deux coprésidents de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge et au Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à leurs représentants pour leur coopération.

Le CNS remercie les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU pour leurs efforts et leurs initiatives ainsi que tous les pays participant à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge qui ont eu constamment à coeur le sort de la nation et du peuple cambodgiens.

Fait à Pattaya (Thaïlande), le 26 juin 1991

Les 12 membres du Conseil national suprême du Cambodge

S. A. R. Samdech NORODOM SIHANOUK  
S. E. M. DITH MUNTY  
S. E. M. HOR NAM HONG  
S. E. M. HUN SEN  
S. E. M. IENG MOULY  
S. E. M. IM CHHUN LIM  
S. E. M. KHIEU SAMPHAN  
S. A. R. le Prince NORODOM RANARIDDH  
S. E. M. SIN SEN  
S. E. M. SON SANN  
S. E. M. SON SEN  
S. E. M. TEA BANH

-----